

PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD-OUEST DU QUÉBEC

Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien, bureau 555
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Téléphone : (450) 679-0530
Sans frais : 1 888 286-1850
Télécopieur : (450) 679-4300
Courriel : spbrm@upa.qc.ca



Le Plan conjoint des
producteurs forestiers du
Sud-Ouest du Québec :
un choix judicieux

— Voir l'éditorial en page 2 —

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE : LES MEMBRES SE RÉUNISSENT ENFIN!

TABLE DES MATIÈRES

Assemblée générale annuelle :
les membres se réunissent enfin!.....



Éditorial

Le Plan conjoint des producteurs
forestiers du Sud-Ouest du
Québec : un choix judicieux



Marché du sciage :
prix à la baisse.....



Mise à jour de la base de
données.....



Infos-Marchés (Cahier central).....



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Publication

Plan conjoint des producteurs forestiers du
Sud-Ouest du Québec (PCPFSOQ)

Rédaction

Jean Gobeil, Armand Plourde, Michel
Martin et Kathleen Soucy

Traduction

Nadia Zenadocchio

Montage *Forêt d'avenir*

Kathleen Soucy

Montage *Infos-Marchés*

Jocelyne Gunville

Impression

Impressions Credo inc.

Distribution

Aux producteurs de bois de la région
du sud-ouest du Québec

Tirage

6 000 exemplaires

Poste-publications

N° de convention : 41124099

Les **producteurs** forestiers du sud-ouest du Québec se sont réunis le 25 mai dernier en assemblée générale annuelle. En matinée, ils ont eu droit au rapport des activités de l'administrateur désigné et des vérificateurs financiers pour l'année 2005. Somme toute une assemblée très positive et stimulante car les producteurs ont pu constater que malgré la tourmente, le plan conjoint remplit tout à fait sa mission à l'intérieur de ses ressources humaines et financières.

Les **membres** du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec, quant à eux, se sont réunis en après-midi en vue de faire le point sur la situation de leur organisme, les événements des derniers mois, les élections et les actions à venir. Dès l'ouverture de la séance, la controverse fut soulevée lorsque le président du syndicat, M. Palma Molloy, proposa aux membres présents une modification majeure à l'ordre du jour afin de devancer les élections des administrateurs en tout premier lieu. Comme cette requête fut rejetée par l'assemblée, MM. Soucy (candidat en élection) et Benoît ont remis leur démission comme candidat et administrateur en fonction. C'est alors que MM. Polissena et Brazeau ont mentionné qu'ils ne se sentaient plus aptes à administrer ledit syndicat. Devant cette situation, M. Molloy a également offert aux membres sa démission à titre de président et représentant d'un secteur pour le syndicat. C'est à ce moment que plusieurs membres se sont dits déçus de ne pouvoir obtenir les explications souhaitées de la part des administrateurs démissionnaires sur toutes les aventures de leur syndicat et surtout quelles étaient les conséquences des actions négatives pour les responsables.

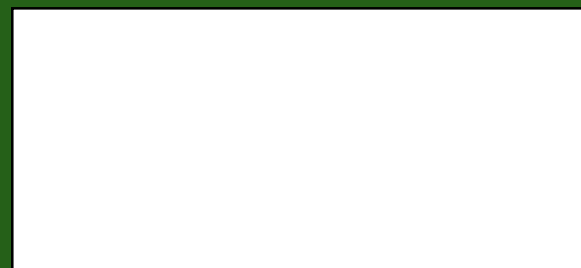
Devant cette polémique M. Clément Ricard a donc dû assumer la présidence de l'assemblée. C'est alors que les membres ont été informés que les activités de la dernière année syndicale furent limitées à la survie de l'organisme, et ce, de façon bénévole par les élus; ce qui expliqua l'absence d'un rapport financier. Ils ont donc procédé à l'élection des administrateurs qui ont accepté le mandat de relancer leur syndicat et prendre les actions pour obtenir à nouveau le contrôle de leur plan conjoint. Outre MM. Clément Ricard et Flavien Leblanc (élection seulement en 2007), les élus sont à présent MM. Michel Lacharité et Patrick Van Winden en Montérégie, MM. Claude Rivest et André Saulnier dans Lanaudière, MM. Dominic Gauthier, Pierre Baril et Georges Diné dans Laurentides, MM. Pascal Audet, Henri Lambert et Gabriel Miron dans Outaouais.

Les membres ont profité de l'occasion pour féliciter l'administrateur désigné par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), M. Jean Gobeil, pour la qualité des décisions et des actions prises dans le cadre de l'administration du plan. L'assemblée a convenu que la principale activité à réaliser dans la prochaine année sera de faire en sorte que le syndicat se réalise pleinement et que toutes les mesures soient prises pour que le plan conjoint soit remis à celui-ci. Les administrateurs élus ont pris note de l'apport et de la confiance que les membres leur ont démontrés et ils se réuniront sous peu pour nommer les officiers et convenir d'un plan d'action pour une relance réussie.

Armand Plourde
Directeur général

Prière de retourner :

Plan conjoint des producteurs forestiers
du Sud-Ouest du Québec
Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien, bureau 555
Longueuil (Québec) J4H 4E7



Éditorial

Le 25 mai dernier se tenait à Saint-Jérôme la première assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec. Près d'une centaine de producteurs assistaient à cette première. L'essentiel des points à l'ordre du jour portait sur le bilan des activités de mise en marché et la présentation des états financiers pour l'année 2005. Plus de 452 400 mètres cubes de bois toutes essences et tous produits ont été livrés à l'industrie forestière locale, régionale et outre-région pour une valeur approximative de 27 millions de dollars. L'administration du plan a représenté pour la même année moins de 5 % de ce montant. Toutefois, en raison des événements judiciaires rencontrés au cours de l'année, le budget d'administration affiche un bilan déficitaire qui devrait être récupéré au cours de la présente année ou au plus tard au début de 2008. Une copie des états financiers et du rapport d'activité remis à l'assemblée sont disponibles sur demande en vous adressant au bureau du plan à Longueuil.

Depuis le début de l'année 2006, le personnel du plan emploie l'essentiel de son temps pour faire en sorte que les activités de mise en marché se réalisent normalement. Les principes d'administration qui motivent les décisions de gestion sont les suivants :

- maximiser le revenu de la vente pour le producteur en s'assurant d'un mode de production approprié à chaque situation et en destinant les bois au bon endroit (un marché bien ciblé);
- obtenir un juste prix par des conditions équitables pour le producteur, le transporteur et l'acheteur de bois.

Pour faire en sorte que le plan conjoint soit le plus efficace possible, l'équipe de gestion s'est donnée des objectifs bien précis :

1) Optimiser les activités administratives du plan

Certaines activités du plan conjoint sont d'ordre administratives : émission des contingents (passes), chèques aux producteurs, mise à jour de la banque de données, calcul de la compensation pour le carburant, etc. Par le passé, ces activités étaient réalisées en majeure partie au bureau de Longueuil et à celui de Gatineau pour une faible partie. Depuis le début de l'année 2006, toutes ces activités sont réalisées au bureau de Longueuil par une équipe de deux personnes sous la supervision du directeur général. Nous évitons ainsi les dédoublements de tâches et les erreurs reliées aux traitements et aux transferts des données. Grâce à l'informatique et aux moyens modernes de communication, nous réduisons également le temps et les coûts de traitement. C'est pourquoi à la fin de l'année 2005, j'ai procédé à la fermeture du bureau de Gatineau pour concentrer les activités administratives du plan au bureau temporaire de Longueuil.

2) Uniformiser les façons de faire sur tout le territoire

Outre les tâches administratives, les activités du plan conjoint concernent entre autres : la négociation des conditions d'achat de bois avec l'industrie forestière, les conditions et modalités de transport des bois, le support à la production aux propriétaires désireux de mettre du bois en marché et la diffusion de l'information concernant les marchés disponibles. Avant la fusion, chacun des territoires de plan conjoint avait une façon de faire la mise en marché et de communiquer l'information s'y rapportant qui leur était propre. Depuis le début de l'année 2006, l'équipe du plan applique une seule façon de faire, un modèle unique. Nous avons affecté trois techniciens forestiers directement sur le terrain. Ils sont à la disposition des producteurs forestiers pour répondre à leurs interrogations concernant le mode de production approprié, diffuser l'information concernant les marchés disponibles pour leur bois (prix et conditions), organiser le transport des bois et offrir au besoin de la formation sur la production de bois. Ces personnes sous la supervision du directeur général sont disponibles en tout temps; il s'agit de vous adresser au bureau du plan pour connaître leurs coordonnées.

Bien entendu, chacun des territoires historiques (Outaouais-Laurentides et Montréal) avait avant la fusion une réglementation qui leur était propre et différente l'une de l'autre. Uniformiser les façons de faire sur tout le territoire entraînera éventuellement la standardisation de la réglementation. Toutefois, ce travail relève d'un conseil d'administration composé de producteurs de bois et non de l'administrateur désigné. C'est pourquoi cette tâche sera réservée au prochain conseil d'administration qui se verra confier l'administration du Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec par la Régie.

MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES

Nos sommes présentement en cours d'une vaste opération de mise à jour de notre base de données. Lors des prochaines semaines, il est possible qu'un employé du Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec communique avec vous en vue de valider certaines informations relatives à votre dossier (coordonnées, numéros de taxes TPS et TVQ, comptes de taxes).

Nous tenons à vous souligner que vous êtes tenu de faire connaître toute modification affectant le contenu de votre dossier. Merci de votre constante collaboration!

Kathleen Soucy, secrétaire

Le Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec : un choix judicieux

3) Informez adéquatement les producteurs forestiers

L'information aux producteurs forestiers est essentielle pour assurer une mise en marché efficace. Informer adéquatement le producteur forestier permettra non seulement à ce dernier d'optimiser sa production, mais également à l'industrie forestière de s'assurer d'un approvisionnement stable de qualité. Au-delà de l'information diffusée par le personnel technique sur le terrain, nous publions ce journal, *Forêt d'avenir*, diffusé à tous les producteurs forestiers du territoire. Il présente les nouvelles se rapportant aux activités du plan conjoint de même que la liste de prix des différents acheteurs de bois transigeant avec le plan (*Infos-Marchés*). Le premier numéro de l'année est paru en février dernier et nous comptons en publier un dernier avant la fin de 2006. Nous travaillons actuellement à la conception d'un site Internet qui permettra aux producteurs, aux transporteurs, aux acheteurs et à toute autre personne intéressée d'obtenir toute l'information concernant les activités du plan. Il sera également possible de réaliser certaines demandes comme les contingents (passes) directement en ligne réduisant ainsi le temps de réponse. Enfin, un service téléphonique pour répondre à toute demande se rapportant à la production de bois sera disponible à compter de l'été 2006. Nous en informerons les producteurs le moment venu.

Les mesures prises depuis la fin de l'année 2005 et le début de 2006 ont permis un retour à la normale dans les activités du plan. Elles ont permis également de contenir le déficit découlant des événements judiciaires de la dernière année à un niveau acceptable et surmontable. En terminant, je vous rappelle que le Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec fut mis en place en réponse à la volonté des producteurs forestiers du territoire d'optimiser la mise en marché des bois produits chaque année. Les résultats de la dernière année démontrent qu'ils ont fait un choix judicieux et indiquent par ailleurs un avenir prometteur pour les producteurs forestiers du sud-ouest du Québec.

Jean Gobeil, ing.f. M.Sc.
Administrateur désigné

MARCHÉ DU SCIAGE : PRIX À LA BAISSÉ

Plusieurs facteurs nuisent actuellement aux scieries de bois franc et résineux du Québec :

- la force du dollar canadien sur le marché américain;
- un inventaire très élevé de bois scié sur les marchés;
- la hausse des taux hypothécaires qui semble ralentir la construction aux États-Unis;
- l'importation sur le marché américain de bois étranger (Brésil, Russie, etc.).

Tous ces facteurs sont limitatifs pour le bon fonctionnement de l'industrie du sciage.



Feuillus

Comme certains producteurs ont pu le constater depuis la période des fêtes, le marché du sciage dans les feuillus est au ralenti. Les prix à l'usine ou au chemin sont en diminution et depuis le dégel les usines de sciage pour les feuillus fonctionnent en dessous du régime normal. Pour les producteurs, cela se traduit par une moins forte demande pour les billots. Les essences qui se vendent bien sont l'érable à sucre (1/2 cœur et moins) et le cerisier.

Pour ce qui est des autres essences, la demande au niveau des acheteurs n'est pas très vigoureuse et les prix sont à la baisse.

Pin blanc

Pour ce qui est du pin blanc, bien que la saison de coupe soit terminée, les producteurs ont vu les prix baisser comparativement à l'an dernier et le marché du bois scié n'est pas très énergique ce qui se répercute sur le marché du billot.

Sapin-Épinette

Pour le sapin et l'épinette comme vous pouvez le constater dans la liste de prix, ceux-ci sont généralement à la baisse compte tenu de la situation difficile dans le secteur du bois de sciage. Les acheteurs de bois de sciage résineux sont dans l'obligation de diminuer les prix malgré une forte demande de la part des industriels qui ont subi une coupe de leur Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).

Comme les prix sont sujets aux changements, les producteurs doivent absolument contacter les acheteurs ou le bureau du Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec avant de produire.

Michel Martin, tech. f.
Responsable des approvisionnements